



1. Introduction / But

Les Championnats d'Europe, du Monde et autres Championnats Continentaux (CE, CM, NAM etc.) ont lieu en règle générale chaque année sous le contrôle de l'International Optimist Dinghy Association (IODA), dont Swiss Optimist fait partie. Pour désigner les participants à ces Championnats, les fédérations nationales (en l'occurrence Swiss Optimist) doivent définir leur propre procédure de sélection. C'est l'objet du présent règlement.

2. Réglementation de l'IODA

2.1 Principe

Les prescriptions de l'IODA en vigueur au moment déterminant sont applicables. La plupart des prescriptions se trouvent dans l'IODA-Handbook.

2.2 *Nombre des participants au Championnat du Monde

Chaque Pays a le droit d'envoyer cinq participants au CM, et ce indépendamment du sexe de ceux-ci, car le classement au CM est commun aux garçons et filles.

2.3 *Nombre des participants au Championnat d'Europe

Chaque Pays européen a le droit d'envoyer sept participants au CE, mais au plus quatre du même sexe. Au CE, le classement des garçons et des filles est séparé. Celui qui prend part au CM n'a pas le droit de prendre part la même année au CE, sauf le Champion d'Europe de l'année précédente qui peut défendre son titre.

2.4 *Le nombre des participants au NAM se fixe selon les critères de l'IODA, respectivement au nombre de places mises à disposition par l'organisateur.

2.5 Accompagnants

Chaque équipe nationale doit être conduite par un team leader. Deux accompagnants supplémentaires sont admis. En règle générale, l'équipe est accompagnée par un coach (Entraîneur) et par un «Country Representative» (Représentant du Pays). Pendant les championnats du monde, ce dernier prend part à l'assemblée générale de l'IODA

3. Procédure de sélection

3.1 Sélection

La sélection des navigateurs et navigatrices, qui peuvent prendre part aux CM ou CE, est opérée sur la base des résultats obtenus lors de deux régates de sélection qui sont choisies par le Comité de Swiss Optimist.

3.2 Exception

Si un navigateur, pour une raison majeure (par ex. problème de santé), est empêché de participer à une des régates de sélection, le Comité peut exceptionnellement l'autoriser à participer à une régate de remplacement choisie par le Comité.

3.3 Période de sélection

La période de sélection débute avec la première régates PM de la saison et se termine une fois la dernière régates PM et les deux régates de sélections ont eu lieu.

3.4 Calcul

La façon de calculer les points totaux de la sélection est définie ci-dessous au point 5.

3.5 Validité des Régates

La décision relative à la validité d'une régates de sélection ou d'une manche particulière appartient exclusivement à la direction de la course concernée, respectivement au jury sur place. Il appartient aux participant(e)s, ou à leurs représentant(e)s, d'adresser d'éventuelles réclamations à la direction de course ou au jury. Les voies légales officielles (recours etc.) demeurent ouvertes en ce qui concerne la sélection. Le Comité de Swiss Optimist ne prend après coup aucune décision sur la validité des régates ou des manches pour la sélection.

4. Inscription

4.1 Principe : les navigateurs et navigatrices désireux de participer à la sélection doivent s'inscrire par la voie officielle fixée par le comité.

4.2 Conditions préalables :

Les navigateurs et navigatrices intéressés doivent remplir les conditions préalables suivantes pour s'inscrire à la sélection et pouvoir être sélectionnés :

- I. S'inscrire à la sélection et payer la redevance dans les délais.
- II. Etre Citoyens Suisses, ou
 - Etranger avec un permis d'établissement (permis C), ou
 - Etranger avec une autorisation de séjour (permis B), qui a son domicile en Suisse depuis au moins deux ans lors de l'inscription et dont l'autorisation de séjour est valable au moins jusqu'à la fin du Championnat considéré.

La proportion de participants sans nationalité suisse (« Bona Fide ») ne peut pour pas dépasser 50% pour un CM ou CE, et IODA pourra demander des preuves lors de l'inscription au championnat du monde ou de continent. Un navigateur ayant déjà participé à un Championnat du Monde ou de continent pour un autre pays en Optimist sera en principe refusé par IODA.
- III. Etre Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing
- IV. Etre Membre de Swiss Optimist.
- V. Avoir au moins 11 ans dans l'année du Championnat considéré
Participer à 11 ans sera autorisé seulement si les régates de sélection lui permettent de naviguer avec les plus de 11 ans.
- VI. Ne pas avoir plus de 15 ans révolus le 31 décembre de l'année durant laquelle les Championnats débutent. Celui qui est en droit de commencer les Championnats peut aussi les terminer.
- VII. Le Comité peut rendre obligatoire la participation à d'autres régates (par ex. Team Race).
- VIII. Les navigateurs s'engagent à payer en cas de sélection les coûts de participation estimés par le Comité Suisse Optimist au moment de la sélection.

5. Calcul du classement de sélection

5.1 But

Le calcul des points de sélection doit être opéré de façon qu'il en résulte une évaluation des performances de chaque participant dans des conditions proches de celle de l'CE et du CM.

5.2 Principe

Le classement de la sélection est établi sur la base de la moyenne des classements de deux régates calculées en percentiles, pondérés par le nombre de manches.

5.3 Classement

- I. Percentile : Le rang obtenu par chacun des participants dans une régate est divisé par le nombre total de coureurs ayant effectivement participé à la régate de façon à obtenir le percentile du participant pour une régate donnée.
- II. Percentile pondéré : Chaque percentile est ensuite multiplié par le nombre de manches validées de la régate. Cela donne le percentile pondéré.
- III. S'il y a une différence dans le nombre de manches courues, la référence sera le nombre de manches courues dans la gold fleet (groupe or).
- IV. Moyenne des Percentiles pondérés : Les percentiles pondérés des deux régates sont additionnés pour chaque participant et divisés par le nombre de manches.
- V. Classement final : Le classement de sélection est établi dans l'ordre des percentiles moyens pondérés, du plus petit au plus grand.
- VI. Seront classés à la fin de la période de sélection les 30 premiers coureurs du Championnat Suisse par Points qui sont inscrits à la sélection. Le Comité se réserve le droit d'autoriser la participation de navigateurs classés au-delà de 30 pour des raisons médicales ou lors d'une représentation insuffisante des sexes.

6. Sélection

6.1 A l'issue de la procédure de sélection, le Comité prend une décision finale de sélection ou de non-sélection. La décision est communiquée par courrier électronique à tous les candidats.

6.2 *WM : Les 5 premiers du classement final de la sélection participent en principe au WM. Si l'un(e) ou plusieurs des sélectionnés renoncent à participer, les suivants au classement les remplacent dans l'ordre.

6.3 *CE : Les 6 à 12èmes du classement final de sélection participent en principe à l'CE. Si le rapport de 4:3 ne s'établit pas spontanément, les concurrents des rangs 13 à 30 appartenant au sexe le moins représenté sont repêchés, jusqu'au moment où le quorum de 3 participants de ce sexe est atteint. Si l'un(e) ou plusieurs des sélectionnés renoncent à participer, les suivants au classement les remplacent dans l'ordre. Si aucun Championnat du Monde n'a lieu, les rangs 1 à 7 sont éligibles pour participer.

6.4 De manière générale les navigateurs participent à l'événement pour lequel ils ont été sélectionnés, un désistement à la participation au Championnat du Monde ne donne pas droit à une participation au Championnat d'Europe ou à un Championnat Continental IODA.

Lorsque le Championnat du Monde a lieu après le 30 Septembre (typiquement hémisphère du sud), un navigateur dans sa dernière année d'Optimist peut demander de participer au Championnat d'Europe. Dans ce cas il échange sa place avec le navigateur suivant du même sexe qui a été sélectionné pour le Championnat d'Europe. La demande doit arriver dans les 7

jours après l'annonce de la sélection.

6.5 S'engager par écrit à remplir toutes les conditions particulières de participation au Championnat qui seront fixées par le Comité de Swiss Optimist (ex : port des habits, programme anti-doping, non-accès aux parents etc.)

7. Frais

7.1 La totalité des frais de la participation de l'équipe suisse à un CE ou WM sont compris en règle générale entre CHF 20'000.- et CHF 50'000. En principe, ces frais doivent être supportés par les participants, respectivement leurs parents. Swiss Optimist s'efforce de réduire les coûts pour les participants par des contributions de sponsors. Cependant, il faut dans tous les cas compter avec des frais de participation de plusieurs milliers de francs par enfant.

7.2 Contribution forfaitaire ou frais réels

Le comité peut demander un cout forfaitaire ou une avance sur les frais puis le solde après l'événement. Dans les deux cas une estimation sera communiquée au moment de l'inscription, et sera confirmée au moment de la sélection.

7.3 Le délai de payement pour les contributions des participants est fixé par le Caissier. Le payement préalable est une condition de la participation.

8. Dispositions finales

8.1 Le Comité décide définitivement si une délégation de Swiss Optimist participe ou non aux Championnats d'Europe, NAM ou du Monde.

8.2 Le Comité de Swiss Optimist se réserve le droit d'interpréter le règlement et d'édicter les règles complémentaires nécessaires. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité peut introduire des quotas limitant le nombre des coureurs admis à la sélection. Ces limitations doivent être communiquées avant l'ouverture des inscriptions à la sélection.

8.3 Ce règlement remplace tous les règlements à la sélection antérieures.

8.4 En cas de doute, la version allemande de ce règlement fait foi.

8.5 Ce règlement sera appliqué pour la première fois lors de la saison 2024-25.

(Les articles marqués d'un * peuvent être adaptés sans décision de l'assemblée générale selon les directives de l'IODA)

Lugano, 16. Mars 2024

Le président
David Benczur

Annexe 1 : Tableau d'abréviations

CE Championnat d'Europe

CM Championnat du Monde

IODA International Optimist Dinghy Association

NAM Championnat d'Amérique du Nord

Annexe 2 : Exemple de calcul :

Riva : 600 navigateurs qui ont effectivement participé, 10 manches

Workum : 300 navigateurs qui ont effectivement participé, 12 manches

Navigateur 1 : 60. Riva et 60. Workum

Navigateur 2 : 30. Riva et 30. Workum

Calcul Percentile :

Riva

$$\text{Navigateur 1} = 60 / 600 = 10 \%$$

$$\text{Navigateur 2} = 30 / 600 = 5 \%$$

Workum

$$\text{Navigateur 1} = 60 / 300 = 20 \%$$

$$\text{Navigateur 2} = 30 / 300 = 10 \%$$

Percentiles pondérés

Riva

$$\text{Navigateur 1} = 10 \% * 10 = 100$$

$$\text{Navigateur 2} = 5 \% * 10 = 50$$

Workum

$$\text{Navigateur 1} = 20 \% * 12 = 240$$

$$\text{Navigateur 2} = 10 \% * 12 = 120$$

Moyenne des Percentiles pondérés

$$\text{Navigateur 1} = (100 + 240) / 22 = 15.45 \%$$

$$\text{Navigateur 2} = (50 + 120) / 22 = 7.72 \%$$

Classement final

1 = Navigateur 2

2 = Navigateur 1